

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 23 mars 2016

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 23 mars 2016, à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Sonia BAUDOUIN, Anne-Marie DAUVIN, Mélanie DAUVIN, Valérie FREMOND, Christian GOUX, Sylvie LAVILLE, Danielle LEBARBIER, Jean-Claude LECONTE, Patrick LORET, Alain MARIE, Christian MONTCUIT, Béatrice RIBES, Raymond ROBIN, Charly SAUSSAYE.

Absents excusés : Jessica DEVÉ, Jean LETELLIER, Thierry MOURLON, Valérie RENOUF.

I. Élection du secrétaire

Alain MARIE a été élu secrétaire.

II. Procès-verbal de la séance du mardi 1^{er} mars 2016

Il est approuvé à l'unanimité.

III. Attribution de la délégation de la gestion du service public pour l'assainissement collectif

Le maire rappelle la procédure en cours relative à la délégation du service public d'assainissement collectif. Il rappelle également qu'il a délégué la présidence de la commission de DSP à Christian GOUX, maire-adjoint, à qui il donne la parole pour exposer les travaux réalisés dans le cadre de cette procédure et la proposition finale.

Le rapport du président pour le choix du délégataire présentant :

1. Le mémoire général :

- a. Le déroulement de la procédure
- b. Le cadre de jugement des offres
- c. L'analyse des offres avant négociation
- d. L'audition des candidats
- e. Les nouvelles propositions après audition
- f. La proposition du président à l'assemblée délibérante

2. Les annexes :

- a. Présentation du service
- b. Pièces administratives de la procédure
- c. Pièces techniques de la procédure

a été envoyé aux membres du conseil municipal lors de leur convocation à la présente séance, dans les délais prévus par l'article L.1411-7 du code général des collectivités territoriales et est annexé à la présente délibération.

Au terme de ces étapes et des négociations, le président propose de retenir la société SAUR, pour une durée de contrat de 12 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- donne son accord sur la proposition de Christian GOUX, président de la commission, quant au choix de l'attributaire ;
- autorise le maire à signer la convention de délégation du service public d'assainissement collectif avec la société SAUR, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en place de la dite délégation.

IV. Création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe

Le conseil municipal, conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, sur proposition du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2016 ;
- charge le maire d'accomplir toutes formalités et l'autorise à signer tous actes.

V. Renouvellement de l'adhésion à l'ANEL pour l'année 2016

Le maire donne lecture de la lettre par laquelle le président de l'ANEL sollicite le renouvellement de l'adhésion de la commune. Il précise que le montant de la cotisation annuelle s'élève à 286 € pour l'année 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

accepte le renouvellement de l'adhésion à l'ANEL pour l'année 2016 et charge le maire du paiement de la cotisation de 286 €.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 23 mars 2016

VI. Devis de bardage sur bâtiment existant

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, rappelle au conseil municipal les fuites d'eau survenant, en période de fortes pluies et de vents forts de nord, dans le hall de la nouvelle mairie. Il précise que l'origine de ces fuites provient de la porosité des murs anciens qu'il convient de protéger par un bardage. Il indique que le travail incombe à l'entreprise MONROCQ, auteure des travaux d'extension et il présente le devis s'élevant à 2 740.12€ HT, soit 3 288.14€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise MONROCQ et charge le maire-adjoint du suivi de cette affaire.

VII. Contrat de maintenance pour l'ascenseur de la mairie

Jean-Claude LECONTE présente au conseil municipal les éléments d'un contrat de maintenance pour l'ascenseur de la mairie, présenté par la société ESPASS.

Valérie FRÉMOND indique qu'il serait prudent de recourir à un superviseur en charge de vérifier la qualité de la maintenance. Le conseil municipal suspend sa décision et charge Valérie FRÉMOND de contacter un superviseur.

VIII. Contrat de maintenance pour les portes d'entrées automatiques de la mairie et de l'office de tourisme

Le maire indique que la maintenance des portes d'entrées automatiques est obligatoire. Il présente les propositions des sociétés ESPASS et RECORD (qui effectue actuellement la maintenance de la porte de l'office de tourisme). Il précise que le contrat porte sur 2 visites annuelles comportant un certain nombre de vérifications et que le coût des dépannages concerne les demandes d'intervention hors visites de maintenance.

| | 2 visites annuelles | Coût des dépannages |
|---------------|----------------------------|---|
| ESPASS | 90€ X 3 portes = 270€ HT | MO : 67€ HT Forfait déplacement : 109€ |
| RECORD | 213€ x 3 portes = 639€ HT | MO : 60€ HT Forfait déplacement : 60€ |

Le conseil municipal, considérant que l'offre de la société ESPASS est la plus économiquement avantageuse, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de confier la maintenance des portes d'entrées automatiques de la mairie et de l'office de tourisme à la société ESPASS, pour un montant de 90€ HT par porte ;
- autorise le maire à signer les contrats correspondants et tous autres documents nécessaires.

IX. Vote des comptes administratifs 2015 des budgets assainissement, camping et commune

1) Compte administratif de l'exercice 2015 du service assainissement

Béatrice RIBES, rapporteur de la commission des finances, présente le compte administratif de l'exercice 2015 pour le service assainissement, qui s'analyse comme suit :

| | Section d'exploitation | | Section d'investissement | |
|---------------------------|-------------------------------|---------------------|---------------------------------|---------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Prévues | 258.048.00 € | 258 048.00 € | 786 164.00 € | 786 164.00 € |
| Réalisées | 185 779.28 € | 199 982.36 € | 8 069.47 € | 130 246.29 € |
| Résultat | 14 203.08 € | | 122 176.82 € | |
| Résultat antérieur | 121 048.58 € | | 252 961.17 € | |
| Résultat cumulé | 135 251.66 € | | 375 137.99 € | |
| Résultat global | 510 389.65 € | | | |

Le conseil municipal, en l'absence du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2015 du service assainissement, tel qu'il lui a été présenté.

2) Compte administratif de l'exercice 2015 du camping

Béatrice RIBES, rapporteur de la commission des finances, présente le compte administratif de l'exercice 2015 pour le camping, qui s'analyse comme suit :

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 23 mars 2016

| | Section d'exploitation | | Section d'investissement | |
|---------------------------|------------------------|---------------------|--------------------------|--------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Prévues | 231 000.00 € | 231 000.00 € | 141 203.00 € | 141 203.00 € |
| Réalisées | 221 641.67 € | 237 206.80 € | 61 645.76 € | 36 166.15 € |
| Résultat | 15 565.13 € | | - 25 479.61 € | |
| Résultat antérieur | - | | - 72 336.13 € | |
| Résultat cumulé | 15 565.13 € | | - 97 815.74 € | |
| Résultat global | - 82 250.61 € | | | |

Le conseil municipal, en l'absence du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2015 du camping, tel qu'il lui a été présenté.

3) Compte administratif de l'exercice 2015 de la commune

Béatrice RIBES, rapporteur de la commission des finances, présente le compte administratif de l'exercice 2015 pour la commune, qui s'analyse comme suit :

| | Section de fonctionnement | | Section d'investissement | |
|-------------------------------|---------------------------|-----------------------|--------------------------|---------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Prévues | 1 252 463,00 € | 1 252 463,00 € | 1 428 148,00 € | 1 428 148,00 € |
| Réalisées | 1 095 067,76 € | 1 535 456,20 € | 432 856,32 € | 977 665,84 € |
| Résultat de l'exercice | + 440 388,44 € | | + 544 809,52 € | |
| Résultat antérieur | + 23 538,14 € | | - 371 397,34 € | |
| Restes à réaliser | - | | - 271 000,00 € | |
| Résultat cumulé | + 463 926,58 € | | - 97 587,82 € | |
| Résultat global | + 366 338,76 € | | | |

Le conseil municipal, en l'absence du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2015 de la commune, tel qu'il lui a été présenté.

X. Affectation des résultats budgétaires de l'exercice 2015 pour les budgets assainissement, camping et commune

1. Budget assainissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reporter au budget primitif de l'exercice 2016 l'excédent d'exploitation pour 135 251.66 € et l'excédent d'investissement pour 375 137.99 €.

2. Budget camping

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent d'exploitation s'élevant à 15 565.13 € au financement partiel du déficit de la section d'investissement.

3. Budget communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé de 463 926.58 € :

1) au financement du déficit total de la section d'investissement comme suit :

- excédent de la section d'investissement : 173 412,18 €
- restes à réaliser : - 271 000,00 €
- **déficit total à financer : - 97 587,82 €**

2) de reporter le solde de 366 338.76 € au budget primitif de l'exercice 2016.

XI. Vote des comptes de gestion 2015 des budgets assainissement, camping et commune

Le maire présente les comptes de gestion de l'exercice 2015 du service assainissement, du camping et de la commune, préparés par Lydie PERROT-LAMBERT, trésorière, et dont les chiffres sont identiques à ceux des comptes administratifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les comptes de gestion de l'exercice 2015 du service assainissement, du camping et de la commune, tels qu'ils lui ont été présentés.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 23 mars 2016

XII. Vote des taux d'imposition 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour l'année 2016.

Elles restent donc fixées comme suit :

- taxe d'habitation : 10.96%
- taxe foncière (bâti) : 8.37%
- taxe foncière (non bâti) : 17.49%
- CFE (cotisation foncière des entreprises) : 13.52%

XIII. Vote des subventions 2016

Béatrice RIBES expose au conseil municipal les propositions de la commission des finances relatives aux subventions communales 2016. Patrick LORET pose la question de 1 500 € octroyés à l'AJB et soumis à son maintien en troisième division comme il avait été évoqué lors du vote de cette subvention l'année passée. Alain MARIE rappelle qu'il s'agissait d'une boutade et qu'il serait malvenu de prendre celle-ci au sérieux alors que l'AJB est en tête de son championnat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote les subventions suivantes pour l'année 2016 :

| Association | Subvention | Association | Subvention |
|--|------------|---|-----------------|
| Office de tourisme | 34 000 € | GV "Au vent d'amont" | 300 € |
| Section locale SNSM | 2 500 € | Société de chasse Blainville/Saint-Malo | 300 € |
| AJB | 1 500 € | Maison rurale de Saint-Sauveur-Lendelin | 150 € |
| CCAS | 1 000 € | U.N.C. | 120 € |
| Club du Littoral Blainvillais | 1 000 € | Jeunes Sapeurs Pompiers Agon-Coutainville | 100 € |
| Comité de Jumelage Blainville/Zimmerbach | 700 € | Lycée maritime de Cherbourg | 80 € |
| Asparel (association parents d'élèves) | 600 € | Maison familiale de Coutances | 80 € |
| Bibliothèque "En train de lire" | 500 € | Croix Rouge française | 50 € |
| Banque Alimentaire de la Manche | 400 € | Association La Croix d'or | 50 € |
| Secours catholique | 400 € | Association des donneurs de sang | 50 € |
| TOTAL | | | 43 880 € |

XIV. Examen et vote des budgets primitifs 2016 des budgets assainissement, camping et commune

1. Budget assainissement

Béatrice RIBES présente le budget primitif de l'exercice 2016 du service assainissement, qui s'établit comme suit :

- section d'exploitation : 272 251.66 € en dépenses et en recettes
- section d'investissement : 877 340.99 € en dépenses et en recettes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

approuve le budget primitif de l'exercice 2016 concernant le service assainissement, tel qu'il lui a été présenté.

2. Budget camping

Béatrice RIBES présente le budget primitif de l'exercice 2016 pour le camping, qui s'établit comme suit :

- section d'exploitation : 258 635.00 € en dépenses et en recettes
- section d'investissement : 153 945.13 € en dépenses et en recettes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

approuve le budget primitif de l'exercice 2016 concernant le camping, tel qu'il lui a été présenté.

3. Budget communal

Béatrice RIBES présente le budget primitif de l'exercice 2016 de la commune, qui s'établit comme suit :

- section de fonctionnement : 1 565 394.76 € en dépenses et en recettes
- section d'investissement : 848 144.95 € en dépenses et en recettes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

approuve le budget primitif de l'exercice 2016 concernant la commune, tel qu'il lui a été présenté.

XV. Résiliation de baux de terrains communaux du Banc du Nord - plage de Gonneville

Le maire indique que, lors de la dernière tempête conjuguée à un fort coefficient de marée, la cabane de monsieur Bernard JODELET a été détruite et celle de monsieur Eric DALARUN fortement endommagée. Il propose la résiliation des deux contrats de location correspondants.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 23 mars 2016

Par ailleurs, il donne lecture de la lettre par laquelle madame Jeanine SCOLAN demande la résiliation définitive de son contrat de location pour le terrain du Banc du Nord et l'annulation de sa demande de paiement du loyer 2015, acceptée précédemment par le conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide la résiliation des contrats de location des terrains communaux du Banc du Nord consentis à monsieur Bernard JODELET, monsieur Eric DALARUN et madame Jeanine SCOLAN, à compter du 31 décembre 2015 ;
- charge le maire de l'accomplissement des formalités correspondantes.

XVI. Questions diverses

1. Budget camping : devis AD VALORIS pour déclarations fiscales

Le maire rappelle que la société d'expertise comptable AD VALORIS a été chargée en 2015 de la télédéclaration et du télépaiement de l'impôt sur les sociétés pour le camping.

Il propose d'élargir la mission de la dite société pour l'année 2016, en lui confiant également la rédaction des déclarations fiscales, pour la somme totale de 760€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte l'offre de la société AD VALORIS, pour un montant de 760€ HT,
- autorise le maire à accomplir les formalités et à signer tout document nécessaire.

2. Révision du prix de location des terrains de la zone conchylicole

Le maire indique que le prix de location des terrains de la zone conchylicole est indexé sur l'indice du coût de la construction. Celui-ci a baissé de 0.49% entre le 3^{ème} trimestre 2014 et le 3^{ème} trimestre 2015.

Le maire propose de maintenir le prix de location des terrains de la zone conchylicole à 0.78€ le m2 pour l'année 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord.

3. Convention d'occupation précaire au profit de M. et Mme Eugène COUBRUN

Le maire informe le conseil municipal des propositions de maître Hélène ALLIX-GIRARD concernant la location à monsieur et madame Eugène COUBRUN de la maison communale sise 9 rue de l'église, sous la forme d'une convention d'occupation temporaire :

- date de départ de la location : 1^{er} avril 2016
- redevance mensuelle : 200.00 € charges comprises
- frais d'acte à la charge de la commune de Blainville-sur-mer

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

accepte les conditions de la convention d'occupation précaire précisées ci-dessus et autorise le maire à signer l'acte correspondant à recevoir par maître Hélène ALLIX-GIRARD.

4. Installation d'un rideau métallique devant la porte d'entrée de l'office de tourisme

Le maire rappelle au conseil municipal qu'il avait sollicité deux entreprises pour connaître un moyen de protection de la porte d'entrée de l'office de tourisme, suite à deux vaines tentatives d'effraction à son endroit fin 2015.

Les entreprises consultées proposent l'installation d'un rideau métallique, pour un montant TTC de 2 672.40€ pour l'une, et 2 940€ pour l'autre.

Le conseil municipal, considérant le montant très élevé des devis, décide de ne pas donner une suite favorable à cette installation.

5. Compte-rendu de la réunion en sous-préfecture

Le maire rappelle qu'il avait convenu avec monsieur le sous-préfet d'organiser une réunion de travail sur l'évolution du trait de côte à Blainville-sur-mer avec les services de l'État, les professionnels et la commission des affaires maritimes. Le sous-préfet a souhaité organiser lui-même cette réunion à la sous-préfecture en l'élargissant aux communes d'Agon-Coutainville et Gouville-sur-mer. Il ajoute qu'au lendemain de cette réunion, aucune solution n'est envisageable sans études préalables par un cabinet conseil spécialisé. Des contacts sont établis avec la commune d'Agon-Coutainville en vue d'actions communes.

6. Avenir communautaire

Le maire demande à Christian GOUX, vice-président de la communauté de communes de la communauté de communes de Saint-Malo-de-la-Lande, où en sont les négociations dans la perspective de la nouvelle communauté du Bocage couthannais. Il indique que ces négociations ne font que commencer et qu'il en saura probablement plus lors de la prochaine réunion du conseil municipal, étant déjà entendu que les campings resteraient communaux.

7. Plage sud

Christian GOUX fait état de la demande de monsieur Rémi VOISIN relative à une extension de son bar-restaurant « la Cale ». Il indique que celle-ci ne répond pas aux conditions réglementaires en matière d'urbanisme.

Le débat s'étend ensuite à la situation des abords du restaurant. Il en ressort qu'il est urgent de demander à monsieur Rémi VOISIN de bien vouloir nettoyer ces abords, enlever des pieux déstabilisés et posés sur le domaine public communal sans aucune autorisation.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 23 mars 2016

8. Zone NATURA 2000

Le maire rappelle que le polder avait été exclu du périmètre NATURA 2000 par décision du conseil municipal de Blainville-sur-mer au début des années 2000. Mais, les services de l'État continuaient de l'inscrire dans le dit périmètre.

Après plusieurs échanges avec les services de la DREAL, le maire a le plaisir d'annoncer au conseil municipal la bonne nouvelle, à la veille de l'adoption du futur PLU, à savoir la prise en compte du vote du conseil municipal.

9. Fermeture de la maternité de la clinique du Docteur Guillard à Coutances - projet de motion

D'une part, le maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de monsieur Stéphane TRAVERT, député de la Manche, relative aux actions qu'il mène suite à la fermeture de la maternité de la clinique de Coutances.

D'autre part, Il propose au conseil municipal le projet de motion suivant :

« Le conseil municipal de Blainville-sur-mer considère très préoccupante la fermeture de la maternité de Coutances. En effet, celle-ci a assuré en moyenne 700 accouchements par an au cours des dernières années. En conséquence, il prie d'ARS de bien vouloir maintenir un service de maternité à Coutances ».

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le conseil municipal vote la motion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 heures 15.